
BAPE-6.6

Référence:

6. La faune, la flore et ses habitats

Demande ou Question:

- 6.6 Comment le promoteur s'assurera-t-il du respect de la mise en place des mesures d'atténuation par les différents entrepreneurs impliqués lors des travaux de construction et lors de l'exploitation ?

Réponse:

Les mesures d'atténuation seront inscrites dans les contrats avec les différents entrepreneurs et des pénalités seront prévues pour le non-respect de ces exigences. De plus, Énergie Cacouna aura une équipe dont le mandat sera de s'assurer de l'assurance et du contrôle de la qualité de façon à s'assurer de la mise en œuvre des mesures d'atténuation.